COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 30 juin 2025

Délibération n°2025/2/36 **Nomenclature 7.5**

OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CLUB DE CERAMIQUE– BUDGET 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu l'intérêt communal des actions proposées par ladite association dans le cadre des festivités de Noël 2024,

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'association du club de céramique a pris l'initiative de proposer à la commune un atelier de confection de décorations en céramique.

De ce fait, l'association du club de céramique a sollicité la Commune pour obtenir une subvention d'un montant de 350 euros pour l'année 2025, couvrant la mise à disposition de fournitures ainsi que l'intervention des membres bénévoles de l'association qui a rencontré un vif succès auprès des habitants, contribuant ainsi à l'ambiance festive et conviviale des événements organisés par la commune.

Très sensible aux initiatives locales et à la valorisation des savoir-faire artistiques associatifs, la municipalité n'a pas manqué d'étudier avec soin cette demande.

Au regard de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à verser, au profit de l'association du club de céramique, une subvention à hauteur de 350 euros en considérant que cette action relève du soutien.

L'imputation budgétaire se fera sur l'article 65748.

LE CONSEIL,